



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
12 SEPTEMBRE 2022**

OBJET : Suppression de divers postes, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux,
le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur
BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR,
Madame LENOIR, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur
GUETROT, Madame PLESSIER, Monsieur LAMAAIZI (jusqu'à 21h30), Madame CROS,
Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur
LTEIF (à partir de 19h50), Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur Philippe MAUGER, Maire.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame LACROIX, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BARRIER.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Monsieur LTEIF, absent excusé donne pouvoir à Madame FERRER (jusqu'à 19h50).

Monsieur LAMAAIZI, absent excusé (à partir de 21h30).

Monsieur KANOUTÉ, absent.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

- Considérant la nécessité d'épurer le tableau des effectifs contenant des postes qui ne seront pas pourvus. Il est nécessaire de les supprimer.
- Considérant qu'un agent, employé en qualité **d'Attaché principal, à temps complet**, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2021,
- Considérant l'avancement de grade d'un agent sur le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, le 1^{er} octobre 2020,
- Considérant que cet agent a occupé précédemment un poste de **Rédacteur, à temps complet**,
- Considérant la mutation de deux agents, employés en qualité **de Rédacteurs, à temps complet**, vers d'autres collectivités, les 1^{er} janvier 2021 et 1^{er} avril 2021,
- Considérant la délibération n°74/21 du 23/11/21 portant sur la création d'un poste de **Technicien, temps complet**, suite au départ d'un agent, par voie de mutation, au 3 janvier 2022,
- Considérant que le recrutement a été effectué sur un poste d'Adjoint technique,
- Considérant l'ajustement du profil professionnel au poste d'un agent,
- Considérant que les missions de l'agent relevaient d'un poste d'Attaché,
- Considérant la liste d'aptitude relative à la Promotion Interne d'Attaché, établie par le Centre de Gestion du Pas de Calais, en date du 16 juillet 2020,
- Considérant la nomination de l'Agent au grade d'**Attaché** au 2 août 2021, nommé précédemment sur le grade d'**Animateur Principal de 1^{ère} classe**,
- Considérant qu'un agent, employé en qualité **d'Agent de Maîtrise Principal, à temps complet**, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2021,
- Considérant qu'un agent, employé en qualité **d'Agent de Maîtrise, à temps complet**, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2021,
- Considérant la vacance de poste **d'Agent de Maîtrise, temps complet** suite à un avancement de grade de l'agent concerné sur le grade d'Agent de Maîtrise principal, temps complet en date du 31 décembre 2021,
- Considérant la vacance de poste **d'A.T.S.E.M principal de 2^{ème} classe, à temps complet** suite à un avancement de grade de l'agent concerné sur le grade d'A.T.S.E.M principal de 1^{ère} classe, temps complet en date du 31 décembre 2021,
- Considérant la mutation d'un agent, employé en qualité **d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet**, vers une autre collectivité au 1^{er} janvier 2022,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois précités,

Délibère

Article 1 : Supprime les postes ci-dessous à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Grade	Catégorie	Nombre de Poste	Durée Hebdomadaire
Attaché Principal	A	1	Temps Complet
Rédacteur	B	3	Temps Complet
Technicien	B	1	Temps Complet
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Temps Complet
Agent de Maîtrise Principal	C	1	Temps Complet
Agent de Maîtrise	C	2	Temps Complet
A.T.S.E.M Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps Complet
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps Complet

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 05/09/2022

Date de l'affichage : 14/09/2022

N° : 52/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Le Maire,

Philippe MAUGER

Vice-président du Pays du Clermontois

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 060-216004341-20220912-DEL52_SUPPOSTES-DE